

ASSISTANT D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

L'assistant d'accueil petite enfance organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif de l'établissement ou service d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Ce sont des agents de crèche, des assistants petite enfance, des aides éducateurs, des assistantes maternelles ou des auxiliaires de puériculture.

LES CARACTÉRISTIQUES

Au 1^{er} janvier 2007, l'effectif des assistants d'accueil petite enfance représentait environ 70 000 agents, soit 4% de l'ensemble des agents territoriaux, et 58 000 agents en équivalent temps complet. Ce métier est très largement féminisé, 97,6% d'entre eux sont des femmes.

Les assistants d'accueil petite enfance sont des agents de catégories C : près de 50% ont un cadre d'emplois d' « auxiliaire de puériculture », 15% sont « assistante maternelle agréée » et 10% ont un cadre d'emplois d' « agent spécialisé des écoles maternelles » (ASEM).

Dans cette profession, on observe une part de non-titulaires supérieure à la moyenne des agents territoriaux : 28% sont non-titulaires contre 23,5% de l'ensemble des agents territoriaux.

Les assistants d'accueil petite enfance sont légèrement plus jeunes que le reste des agents territoriaux. Leur âge moyen est de 43 ans et 5 mois, contre 43 ans et 11 mois pour l'ensemble des agents. Le métier ne présente pas de difficultés de remplacement face aux départs en retraite : 15,2% ont plus de 55 ans contre 16% pour l'ensemble des agents territoriaux.

Les assistants d'accueil petite enfance sont le plus fréquemment employés par les communes de plus de 10 000 habitants (60,5%), les communes de moins de 10 000 habitants (18,2%) et les départements (10,4%).

LES ÉVOLUTIONS

L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Il existe une grande diversité des conditions dans lesquelles s'exerce le métier en fonction des établissements d'accueil petite enfance (modes de garde collectif ou individuel), des acteurs impliqués, des statuts, ou encore des formations dispensées même si celles-ci sont de plus en plus réglementées. Les deux principales formules d'accueil des jeunes enfants restent le multi accueil et l'assistant maternel (garde au domicile). Les assistants maternels bénéficient depuis la loi du 27 juin 2005 suivi du décret du 29 mai 2006, d'un véritable statut modifiant ainsi leurs conditions d'emplois et de rémunérations.

Les communes ou structures intercommunales gèrent aujourd'hui 64% des multi accueils ou des crèches (collectives ou familiales) et 45% des haltes-garderies. Elles ont un rôle prépondérant dans le développement des équipements de la petite enfance. Les établissements ou services d'accueil des enfants de moins de 6 ans se développent de plus en plus, en particulier, dans les villes moyennes et les communes rurales grâce à l'intercommunalité, alors que les grandes agglomérations ont concentré pendant longtemps la majorité des structures d'accueil.

Le nombre d'établissements ou services d'accueil petite enfance est aujourd'hui insuffisant, à en juger par les demandes d'inscription qui restent insatisfaites.

LES PRINCIPAUX FACTEURS D'ÉVOLUTION

Pour répondre aux besoins de la population, les collectivités ne se contentent plus d'apporter une offre de garde aux parents pour leur permettre de concilier obligations familiales et professionnelles, elles doivent prendre en compte les nouvelles exigences des familles et des résidents en termes d'information, de qualité de services, d'accompagnement à l'éveil de l'enfant et de participation (accueil éducatif des enfants, soutien de la parentalité, etc.).

Un effort constant est apporté pour garantir les règles d'hygiène, la sécurité et la qualité de l'accueil comme pour promouvoir le développement de la capacité d'accueil des jeunes enfants.

Les collectivités développent aujourd'hui l'intégration de jeunes enfants handicapés dans les établissements ou services d'accueil petite enfance.

LES ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les activités de l'assistant d'accueil petite enfance sont fortement centrées sur :

- l'accueil des enfants et des parents,
- la création et la mise en œuvre des conditions nécessaires au bien être de l'enfant,
- l'aide à l'enfant dans l'acquisition de son autonomie,
- l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'activités pour les enfants,
- la préparation des repas,
- l'aménagement, le nettoyage et la désinfection des espaces de vie des enfants et du matériel.

En multi accueils, crèches collective ou familiale, le métier d'assistant d'accueil petite enfance se réalise en équipe pluridisciplinaire avec des éducateurs de jeunes enfants et des puéricultrices. En garde à domicile, l'assistant d'accueil petite enfance est de moins en moins isolé grâce au développement des relais d'assistant(e)s maternel(le)s permettant des échanges avec d'autres professionnels et avec les parents.

LES PERSPECTIVES

Le secteur de l'enfance et des loisirs représente aujourd'hui un important vivier d'emplois. Le besoin en personnel est grand et il s'agit d'un secteur d'activité où les recrutements sont nombreux, avec une inégale répartition sur le territoire de l'offre des professionnels.

Cette tendance devrait se prolonger dans les années à venir en raison du nombre élevé de naissances en France, de la création de nouvelles places d'accueil et des prochains départs en retraite.

Les difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance sont avant tout liées à une insuffisance de professionnels qualifiés. En effet, selon les normes relatives au décret du 20 février 2007, la moitié de l'effectif du personnel d'un établissement ou service d'accueil petite enfance en charge de l'encadrement des enfants doit être titulaire a minima d'un CAP petite enfance ou d'un diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture.

Le secteur de la petite enfance est très attractif (10 candidats pour une place en formation), mais on enregistre un taux élevé de sorties lié au manque de perspectives de carrière et de possibilités d'évolution entre les différents métiers.

Les collectivités recherchent aujourd'hui des candidats disposant d'une expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance, accompagnée de formations obligatoires pour exercer en multi accueils ou crèche. Pour répondre à ces besoins, depuis 2008, le CNFPT, en partenariat avec le conseil régional d'Ile-de-France, a créé à Issy-les-Moulineaux (92) un centre de formation d'apprentis (CFA) pour le métier d'auxiliaire de puériculture. Il développe également au regard de la loi du 19 février 2007, des accompagnements à la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention de diplômes d'État tels que éducateur de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture ou le CAP petite enfance.

Le secrétariat d'État à la famille a lancé en 2008 un plan métiers de la petite enfance pour augmenter le nombre de places disponibles en accueils collectif et individuel, favoriser le recrutement et développer la qualification des personnels des filières de la petite enfance dans l'objectif, d'ici 2012, de couvrir l'ensemble des besoins liés à l'évolution de notre démographie.